



[TRANSITIONS COLLECTIVES]

FICHE REPÈRE



Transitions PRO Guadeloupe



Acteur de la formation professionnelle, Transitions Pro facilite la reconversion des salariés

Transitions PRO Guadeloupe oeuvre au quotidien pour permettre aux salariés de concrétiser un nouveau projet professionnel.

POUR CELA, L'ÉQUIPE :



IDENTIFIE LES BESOINS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE COMPÉTENCES DANS SA RÉGION



DÉVELOPPE DES PARTENARIATS AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS TERRITORIAUX EN CHARGE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES



INFORME ET ACCOMPAGNE LES SALARIÉS VERS LES PARTENAIRES TERRITORIAUX
(CEP, ORGANISMES DE FORMATION, PÔLE EMPLOI, APEC...)



INSTRUIT LES DEMANDES, FINANCE ET SUIT LES PROJETS DE TRANSITION PROFESSIONNELLE AU REGARD DE LA RÉALITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE



CONTRÔLE LA QUALITÉ DES FORMATIONS DISPENSÉES

TRANSITIONS PRO S'APPUIE SUR 5 DISPOSITIFS :



Les missions de Transitions PRO Guadeloupe dans le nouveau dispositif Transitions collectives :

01



INFORMATION AUPRÈS DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS :

- Information sur le dispositif Transitions Collectives,
- Relais vers l'interlocuteur adapté,
- Co-animation avec les CEP des réunions d'informations collectives aux salariés.

APPUI TECHNIQUE AUX SALARIÉS ET AUX ENTREPRISES
À LA PRISE EN MAIN DU SYSTÈME D'INFORMATION :

- Création des espaces sécurisés,
- Dépôt des dossiers Transitions Collectives.



02

03



INSTRUCTION DES DEMANDES DE FINANCEMENT :

- Contrôle de la complétude du dossier,
- Vérification de la cohérence des projets de financement de formation par son service d'Ingénierie (individualisation des parcours, cohérence des coûts et des durées des formations, ingénierie pédagogique...);
- Instruction du dossier.

EXAMEN DES PROJETS ET DÉCISION DE FINANCEMENT :

La commission d'instruction de Transitions PRO examine l'ensemble des dossiers et apprécie la pertinence du projet professionnel.

A l'issue, une notification de décision est envoyée au salarié, à l'entreprise et à l'organisme de formation.

En cas de refus, la formulation d'un recours gracieux est possible.



04

05



SUIVI EN COURS DE FORMATION :

- Accompagnement du salarié tout au long de son parcours de formation ;
- Remboursement des salaires,
- Paiement des coûts pédagogiques de formation,
- Paiement des frais annexes.



PARTENAIRE D'AVENIR

TRANSITIONS

PRO Guadeloupe

Personnes ressources sur le dispositif :

Philippe KILO (Référent)

Léa SOUFFRON (Chargée d'information)

05 90 32 10 33

accueil@transitionspro-guadeloupe.fr